

**Déclaration liminaire du SE-UNSA 64  
à la CAPD du vendredi 7 septembre 2018**

Le SE-UNSA 64 désire commencer cette première commission traitant des personnels en souhaitant la bienvenue à Madame Amiel à la tête du pôle 1<sup>er</sup> degré et à Madame Marret-Delbac au secrétariat général.

**Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, la rentrée 2018 ressemble malheureusement à la rentrée précédente en matière de gestion des ressources humaines dans notre département.** Le déficit d'enseignants par rapport au nombre de postes à pourvoir est quasi équivalent à celui de la rentrée 2017.

A ce jour, ce sont près d'une vingtaine de remplaçants qui vont être affectés sur des postes à l'année. Si la situation devait rester en l'état, le nombre de journées non remplacées devrait connaître des records jamais atteints dans le 64.

Le déficit de personnel compétent s'est même dégradé pour l'enseignement de l'occitan, et la formation en basque, même si elle représente un investissement pour les années suivantes, complique à court terme les affectations.

Le besoin d'enseignants dans les Pyrénées Atlantiques ne risque pas de fléchir dans les prochaines années.

**Le SE-UNSA 64 demande donc l'ouverture de la liste complémentaire** couplée à **des inéats supplémentaires** pour couvrir les besoins de l'année 2018/2019. Pour les années à venir, **nous demandons l'augmentation du nombre de stagiaires pour les Pyrénées Atlantiques et un différentiel augmenté pour la phase des permutations.**

La fin de l'année 2017/2018 avait été consacrée à **l'avancement à la hors classe**. Monsieur le Directeur Académique, **pour nous ce dossier n'est pas clos**. L'interprétation des avis des IEN et des appréciations du DASEN était différente entre vous et les représentants du personnel. Ce qui vous a conduit à promettre d'expliquer aux collègues qui le souhaitent les raisons de l'appréciation. **Le SE-UNSA demande que les appréciations données puissent être réévaluées pour les prochains accès.**

Nous attirons maintenant votre attention sur **le plan académique de formation**. Nous déplorons que d'année en année **les stages à candidatures « ouvertes » diminuaient**. Suite au conseil de formation, **le SE-UNSA constate avec regret que pour l'année 2018/2019**, seuls demeurent les stages à public désigné,

ceux qui engagent les collègues dans le processus d'un examen professionnel (CAPPEI, CAFIMPEMF) et les stages pour les directeurs nouvellement nommés.

Pour la première année, les 18h d'animations pédagogiques deviennent entièrement contraintes. Seuls les enseignants de cycle 1 auront un choix sur la moitié de ces 18h.

**Le SE-UNSA intervient pour déplorer cette injonction du ministère qui a pour conséquence de reléguer au second plan et de placer dans un cadre facultatif des sujets aussi importants aujourd'hui que l'EPS, les langues, les sciences, le numérique, l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, la santé scolaire, la laïcité ou le port de la voix des enseignants...**

Dans ce contexte, comment remplacerez-vous les réunions de directeurs institutionnelles qui existaient auparavant dans le cadre des 18H ?

**Comme la formation des personnels, la question du fonctionnement de l'école est pour nous un enjeu essentiel.** Le SE-UNSA, qui avait été auditionné dans le cadre du rapport parlementaire sur la direction d'école après son action de la semaine des directeurs d'école en mars, en partage largement l'état des lieux et une partie des préconisations. En revanche, la création d'un nouveau corps pour conférer un rôle hiérarchique aux directeurs ne répondra pas au vide statutaire dont souffre l'école.

Nos collègues directeurs ressentent au quotidien une charge de plus en plus lourde à assumer.

En dépit de propositions ambitieuses notamment en termes de décharge pour les 5 classes et plus, ce rapport présente de nombreuses limites en particulier sur l'absence d'aide administrative et l'absence d'attention portée aux petites structures.

**Le ministère doit maintenant faire valoir quelle est sa détermination à construire des solutions pérennes pour la direction et le fonctionnement de l'école.**